



# AGENT D'INSTALLATION ET DE MAINTENANCE

## Fiche de poste type - Répertoire des métiers

### Famille d'activités professionnelles spécifique aux CROUS:

### fonctions transversales et supports

#### Référence dans les emplois ITRF

**BAP G**

**Emploi type : Opérateur de maintenance (G5A44)**

**Lieu d'affectation : Paris**

Le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (Crous) de Paris est un établissement public administratif placé sous la tutelle du ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR).

Il est régi par les décrets n°87-155 du 5 mars 1987 et n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatifs aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires. Il a pour mission d'améliorer les conditions de vie et d'étude des étudiants de l'académie de Paris.

#### **Mission:**

Assurer l'installation, la maintenance et le dépannage des équipements techniques

#### **Activités principales**

- Réaliser les installations et effectuer l'entretien et la maintenance des équipements,
- S'assurer de l'état de fonctionnement des équipements,
- Réparer les pannes ou établit un diagnostic en vue d'une prise de décision,
- Assurer le nettoyage de son chantier,
- Transmettre les éléments de facturation d'intervention après dégradation,
- Gérer le stock de pièces détachées et transmettre les bons de livraison et les factures,
- Conseiller sur le choix du matériel des équipements à utiliser et sur le dispositif d'économie d'énergie,
- Conseiller les utilisateurs,

#### **Dispositions communes relatives à la continuité et aux nécessités du service public**

Dans le cadre de ses missions et lorsque la continuité du service est engagée, l'agent peut être appelé, dans la prolongation cohérente de ses activités principales, à se voir confier toute autre tâche de maintenance.

Dans les cas particuliers de sous-service, ou dans les cas exceptionnels (notamment urgence et remplacement) de rupture de service, l'agent peut être amené temporairement, sur décision de l'autorité de gestion de proximité, à exercer des activités relevant du même emploi-type de qualification comparable et sous réserve des aptitudes, des compétences et de formation requises par celui-ci.

Lorsque les fonctions temporairement occupées le justifient, un complément indemnitaire égal à la différence de rémunération de celles-ci avec celles ordinairement occupées par l'agent lui est versé au *pro rata temporis*.

#### **Compétences attendues (notamment pour le recrutement et l'affectation dans le réseau des œuvres):**

- Connaissance des nouvelles techniques et des nouveaux matériaux,
- Connaissance des principes de circulation des fluides et du dispositif d'économie d'énergie,
- Connaissance de la technologie des équipements,
- Maîtrise des gestes techniques,
- Connaissance des règles d'hygiène, de santé et sécurité au travail en vigueur.

**Formations:**

- Habilitation électrique,
- Economie d'énergie,
- Formation technique générale,
- Gestuelle et ergonomie,
- Hygiène, santé et de sécurité au travail.